

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT n° 296
 Montant du mandat. 38
 Droit. 7
 Taxe d'exp^lon et fact. 7
 TOTAL C. 52
 L'expéditeur peut indiquer ci-dessous
 le nom et l'adresse du destinataire.
 M.
 LACANT

D.A.

23
 1939



17 juillet 1939.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous prier de
 vouloir bien me délivrer un passeport
 pour me rendre à Genève (Suisse).
 Inclus deux exemplaires de ma
 photographie ainsi que le reçu de la poste constatant
 le versement de la somme de 38 francs, montant
 du droit de timbre. Ce versement a été effectué
 au compte courant postal n° 12-02-2 Clermont. Fer-
 rand, du "Régiment de recettes du Service de
 Etrangers de la Préfecture du Cantal à Aurillac".
 Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'as-
 surance de mes sentiments très distingués.

Pinone Thalamas.

professeur E.P.S. de J.F.
 8 rue Cayard - Aurillac.

T.S.V.P.

Signalement :

taille : 1^m, 63.
cheveux : blonds.
sourcils : châtain
front : nd.
yeux : bleus.
nez : ord. fort -
bouche : moyenne.
barbe : /
menton : rond.
visage : ovale.
teint : peu coloré.
Signes particuliers : néant.

Etat-civil :

Nom : Thalarnas

Prenoms : Simone, fille de Paul Thalarnas et de
Albertine Simon, épouse Thalarnas.

Profession : professeur.

Motif du voyage : touristique.

Nationalité : française.

Lieu et date de naissance : Prades (Pyr. Or.) - 31 janvier 1916.

Le Commissaire de Police soussigné certifie
exacts l'état-civil et la nationalité mentionnés
d'autre part.

Avis du Commissaire de police;

Vu et Transmis à Monsieur
le Préfet du Cantal



Aurillac le 11 juillet 1939
Le Commissaire de Police,

[Signature]